

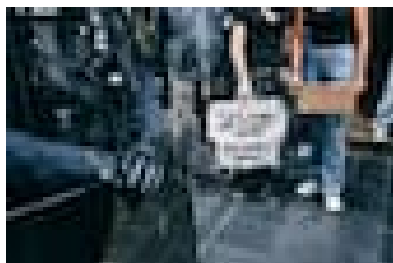
Tribune

Mobilisation lycéenne : ce que la république doit à sa jeunesse

Par

un collectif de professeurs d'histoire, de littérature et de philosophie

La colère des élèves à laquelle s'associent les professeurs ne réclame ni escouade ni de vagues promesses. L'Etat doit renoncer au tout policier et rendre à l'Ecole et à l'Université les moyens de leur mission, demande un collectif de professeurs.



Devant le lycée Montaigne, à Bordeaux, le 6 octobre 2026. (Marion Vacca/Libération)

Publié le 07/10/2026 à 15h49

Le 29 mai 1968, alors que les grèves et manifestations atteignaient leur paroxysme et que le pouvoir se sentait plus menacé que jamais, le préfet de police [Maurice Grimaud](#) écrivait à ses agents : «*Frapper un manifestant tombé à terre, c'est se frapper soi-même en apparaissant sous un jour qui atteint toute la fonction policière.*» Un demi-siècle plus tard, cette recommandation républicaine sonne comme une langue qu'on aurait cessé d'enseigner. Que le ministre de l'Intérieur assume de ne donner «*aucune consigne de retenue*» sur l'usage des armes intermédiaires, et c'est une autre grammaire qui s'énonce : celle d'une force qui ne songe plus à se justifier, qui ne connaît plus de limites.

Tout est parti, le 21 septembre, d'une cour de lycée à Créteil : 1 500 élèves, mais pas d'infirmière ni de proviseur adjoint, des cours qui n'étaient pas assurés. Des lycéens, bientôt rejoints par des étudiants, ont dit leur lassitude : des murs qui s'effritent, des classes pleines à craquer, des professeurs absents que nul ne remplace, un contrôle continu et une plateforme d'orientation qui ont fait de l'adolescence un long concours de tri.

Ce n'est pas un orage tombé d'un ciel clair, mais l'aboutissement d'années de pilotages contradictoires et d'économies de bout de chandelle sur l'Ecole.

Un ordre qui se venge cesse d'être l'ordre

Nul ne méconnaît la rudesse du métier de policier. Nous savons que, dès le 28 septembre, des individus encagoulés ont tiré des mortiers d'artifice depuis les étages d'un lycée de Villeurbanne ; nous savons le policier violemment frappé à Belfort, et

nous le disons sans détour : rien ne justifie de tels actes. Le maintien de l'ordre est une exigence de la démocratie.

Mais un ordre qui se venge cesse d'être l'ordre : il devient du désordre en uniforme, et c'est la pente prise depuis la crise des gilets jaunes, dont les leçons n'ont jamais été tirées.

La France est devenue, en bien des villes, un théâtre d'affrontements violents. [Au lycée Béhal de Lens](#), un élève de 15 ans a eu la main arrachée par une grenade. [A Tours](#) et à Argenteuil, deux adolescents ont perdu l'usage d'un œil sous les tirs de lanceur de balles de défense. A Saint-Ouen-l'Aumône, un garçon de 14 ans a la mâchoire brisée en deux endroits. A Alençon, une lycéenne a été étranglée au cours de son interpellation. A Paris-3, les forces de l'ordre ont pénétré dans les bâtiments avant de nasser les étudiants, rompant ce vieil usage qui mettait le savoir à l'abri des armes. Si chaque cas devait être établi, leur accumulation interdit de n'y voir que des accidents.

Il ne s'agit pas d'arguments partisans, mais de questions posées à la loi commune.

L'article 12 de la Déclaration de 1789 le dit en des termes qu'aucun ministre ne devrait oublier : la force publique *«est instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée»*. Face à des adolescents plus qu'à quiconque, elle ne vaut que par sa nécessité, sa légalité, sa proportionnalité.

Et l'article 15 ajoute que la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration : des enquêtes indépendantes, menées sans hâte ni complaisance, sont la dette de l'Etat envers ces enfants blessés et leurs parents.

Face à la contestation, on cogne en feignant de dialoguer

Au-delà de la gravité de la blessure, il y a le soupçon. En tenant toute la protestation pour du vandalisme parce que des incidents ont éclaboussé la marge des cortèges, le gouvernement fait d'une génération entière un suspect pour s'épargner de l'entendre. La chancellerie recense 5 060 gardes à vue, dont 87 % de mineurs, pour quatorze placements en détention provisoire : est-ce la justice qui répond à des actes, ou la garde à vue qui sert à vider la rue ? Les arrêtés d'interdiction de manifester, la bascule soudaine de centaines d'établissements en distanciel relèvent de la même politique cynique et brutale : on décide, puis, face à la contestation, on cogne en feignant de dialoguer.

Or, la colère des élèves est aussi celle de leurs professeurs. Elle ne réclame ni escouades ni promesses vagues : elle réclame des locaux décents, des enseignants formés et remplacés, la fin d'une pression anxiogène qui a fait de l'Ecole une salle d'attente. Les réformes successives et le désengagement budgétaire ont creusé ce que les gaz lacrymogènes ne combleront pas.

La république s'est bâtie sur l'Ecole ; elle ne saurait en faire un champ de manœuvres. Avec les organisations de défense des droits humains et les acteurs du monde éducatif, nous demandons la désescalade immédiate : que l'Etat renonce au tout-policier, respecte les franchises universitaires, et rende enfin à l'Ecole et à l'Université les moyens de leur mission.

Signataires : Joëlle Alazard Professeure de chaire supérieure au lycée Louis-le-Grand de Paris, présidente de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie **Claire Blandin** Professeure d'histoire contemporaine, université Sorbonne-Nord, présidente du jury de l'agrégation d'histoire **Julien Goeury** Professeur de littérature du XVI^e siècle,

Sorbonne Université **Pierre-Yves Guiviger** Professeur de philosophie du droit, université Paris-I **Isabelle Heullant-Donat** Professeur d'histoire médiévale à l'université de Reims Champagne-Ardenne **Arnaud-Dominique Houte** Professeur d'histoire contemporaine, Sorbonne Université **Elodie Lecuppre-Desjardin** Professeure d'histoire médiévale à l'université de Lille **Frédéric Nau** Professeur de chaire supérieure au lycée Louis-le-Grand de Paris, président de l'Association des professeurs de premières et de lettres supérieures **Annick Peters-Custot** Professeure d'histoire du Moyen Age à l'université de Nantes, présidente du Comité français des études byzantines **Xavier Vigna** Professeur d'histoire contemporaine, université Paris-Nanterre **Jean Vigreux** Professeur d'histoire contemporaine, université de Bourgogne, président de la 22e section du Conseil national des universités (CNU)